



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 06 février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 31 janvier 2025
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de publication : 12 février 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Grégory RENDE, M. Julien RELAUX, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Grégory RENDE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Alexis ARRAS,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,
M. Guillaume SEGUIER a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : COMITÉ CONSULTATIF DU GRAND DAX POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE DAX

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU la délibération du Conseil communautaire du Grand Dax en date du 30 octobre 2024 créant un comité consultatif pour l'attribution de subventions aux associations sportives, composé, outre son Président, de 20 membres, à savoir un membre par commune du Grand

Dax, désigné par la commune au sein des conseillers communautaires titulaires et suppléants.

VU l'avis favorable de la **COMMISSION**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder aux opérations de vote d'un élu pour pourvoir le siège de la ville de Dax au sein de ce comité,

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à un appel à candidatures au sein des conseillers communautaires titulaires et suppléants de la ville de Dax,

CONSIDÉRANT les candidatures de Monsieur Amine BENALIA BROUCH et de Monsieur Yves LOUMÉ,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder aux opérations de vote, à main levée, sur décision à l'unanimité du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la candidature de Monsieur Amine BENALIA BROUCH pour pourvoir le siège de la ville de Dax au sein du comité consultatif pour l'attribution de subventions aux associations sportives : 28 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la candidature de Monsieur Yves LOUMÉ pour pourvoir le siège de la ville de Dax au sein du comité consultatif pour l'attribution de subventions aux associations sportives : 7 voix POUR et 28 ABSTENTIONS.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS,

DÉSIGNE Monsieur Amine BENALIA BROUCH en tant que représentant de la ville de Dax au sein du Comité consultatif du Grand Dax pour l'attribution de subventions aux associations sportives,

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Grand Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
Alexis ARRAS.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »